



MAIRIE DE CABRIES
Hôtel de Ville
Place Ange Estève
13 480 CABRIES
Tel : 04.42.28.14.00
Mail : maire@cabries.fr

DECISION DU MAIRE

n° 2024/028/2369

Objet : Ouverture de quatre comptes à terme.

Le maire de la commune de Cabriès

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22, L.2122-23 ainsi que L.1618-2;

Vu l'article 116 de la loi n°2003-1311 du 30 décembre 2003 de finances pour 2004, fixant le régime des dérogations à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'État ;

Vu le décret n°2004-628 du 28 juin 2004 portant application de l'article 116 de la loi de finances pour 2004 (n°2003-1311 du 30 décembre 2003) et relatif aux conditions de dérogation à l'obligation de dépôt auprès de l'État des fonds des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération n° 2024/007 du 27 février 2024, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire, pour procéder au placement de fonds à compter du 1er mars 2024 dans la limite d'un montant de 2 millions d'euros pour une première durée maximale de 6 mois renouvelable et de renouveler les placements à leurs termes.

Considérant que compte tenu des disponibilités dont bénéficie la Commune, le recours à des produits de placements financiers permettrait de générer des produits financiers ;

Considérant que le montant de deux millions d'euros (2.000.000 d'euros) placé sur un seul compte à terme ne peut faire l'objet d'un retrait partiel et que seul le retrait total anticipé est autorisé ;

Considérant l'intérêt financier pour la commune de privilégier un placement d'une durée de 12 mois et de limiter pour plus de souplesse le montant de chaque compte à terme à cinq cent mille euros (500.000 euros).

DECIDE

en exécution des pouvoirs délégués susvisés,

ARTICLE 1 : D'approuver l'ouverture de quatre comptes à terme, d'une durée d'un an chacun, auprès du Trésor Public pour un montant de cinq cent mille euros (500.000 euros) chacun soit un montant total de deux millions d'euros (2.000.000 euros).

ARTICLE 2 : L'ouverture de chacun de ces comptes à terme prendra effet à partir du 13 mars 2024 à un taux d'intérêt de 3.42% et un taux actuariel de 3.47% (taux applicables à compter du 4 mars 2024).

ARTICLE 3 : La présente décision sera publiée ; ampliation en sera transmise à monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, représentant de l'Etat, ainsi qu'à monsieur le comptable public, responsable de la Trésorerie de Berre l'Etang.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution de la présente décision.

Accusé de réception en préfecture
N° 24-240000000-2024-03-000000000-1
Date de télétransmission : 12/03/2024
Date de réception en préfecture : 12/03/2024

ARTICLE 5 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il est précisé que ce Tribunal peut être saisi par tout justiciable de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen », accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Fait à Cabriès, le 03/12/2024
Le Maire

Amapola VENTRON



Demande n°2/4

DRFiP PACA & Bouches du Rhône

SGC DE BERRE-L'ETANG

CODIQUE _ _ _ _ _

CODIQUE 013105

DEMANDE D'OUVERTURE D'UN COMPTE A TERME

TITULAIRE DU COMPTE A TERME

Nom de l'établissement public / de la collectivité	MAIRIE DE CABRIES
Titre du représentant de l'établissement (Madame/Monsieur la(e) Président(e), le Maire, l'Agent Comptable....)	Madame la Maire
Adresse	Place Ange Estève 13480 Cabriès
N° SIRET	21130019900018

CARACTÉRISTIQUES – FONCTIONNEMENT DU COMPTE A TERME

Le compte à terme ne peut pas faire l'objet d'un retrait partiel, seul le retrait total anticipé est autorisé.
Si les fonds déposés sont retirés avant l'expiration du terme convenu à l'ouverture du compte à terme, la somme débloquée sera rémunérée sur la base du taux de maturité immédiatement inférieure à la durée effective d'immobilisation, tel qu'il figure sur le barème en vigueur le jour de l'ouverture du compte à terme.
Les sommes retirées avant l'expiration d'une période mensuelle d'immobilisation ne seront pas rémunérées .

Date d'ouverture (date d'effet du placement)	13/03/2024
Montant du placement en euros (en chiffres et en lettres)	500.000,00 €
Durée du placement (en mois)	12 mois
Taux d'intérêt (en %)	3,42 % (taux applicable à compter du 4 mars 2024)
Taux actuariel (en %) (Pour information)	3,47 % (taux applicable à compter du 4 mars 2024)
Intérêts imposables	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON

Fait à *Cabriès*

le *12/03/2024*

Nom et signature du Comptable

Signature du client



Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20240312-DEC_2024_028-DE
Date de télétransmission : 12/03/2024
Date de réception préfecture : 12/03/2024



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Demande n°1/4

DRFiP PACA & Bouches du Rhône

SGC DE BERRE-L'ETANG

CODIQUE _____

CODIQUE 013105

DEMANDE D'OUVERTURE D'UN COMPTE A TERME

TITULAIRE DU COMPTE A TERME

Nom de l'établissement public / de la collectivité	MAIRIE DE CABRIES
Titre du représentant de l'établissement (Madame/Monsieur la(e) Président(e), le Maire, l'Agent Comptable....)	Madame la Maire
Adresse	Place Ange Estève 13480 Cabriès
N° SIRET	21130019900018

CARACTÉRISTIQUES – FONCTIONNEMENT DU COMPTE A TERME

Le compte à terme ne peut pas faire l'objet d'un retrait partiel, seul le retrait total anticipé est autorisé.

Si les fonds déposés sont retirés avant l'expiration du terme convenu à l'ouverture du compte à terme, la somme débloquée sera rémunérée sur la base du taux de maturité immédiatement inférieure à la durée effective d'immobilisation, tel qu'il figure sur le barème en vigueur le jour de l'ouverture du compte à terme.

Les sommes retirées avant l'expiration d'une période mensuelle d'immobilisation ne seront pas rémunérées .

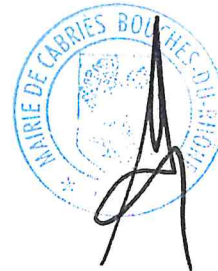
Date d'ouverture (date d'effet du placement)	13/03/2024
Montant du placement en euros (en chiffres et en lettres)	500.000,00 €
Durée du placement (en mois)	12 mois
Taux d'intérêt (en %)	3,42 % (taux applicable à compter du 4 mars 2024)
Taux actuariel (en %) (Pour information)	3,47 % (taux applicable à compter du 4 mars 2024)
Intérêts imposables	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON

Fait à Cabriès

le 12/03/2024

Nom et signature du Comptable

Signature du client



Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20240312-DEC_2024_028-DE
Date de télétransmission : 12/03/2024
Date de réception préfecture : 12/03/2024



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Demande n°4/4

DRFiP PACA & Bouches du Rhône

SGC DE BERRE-L'ETANG

CODIQUE _ _ _ _ _

CODIQUE 013105

DEMANDE D'OUVERTURE D'UN COMPTE A TERME

TITULAIRE DU COMPTE A TERME

Nom de l'établissement public / de la collectivité	MAIRIE DE CABRIES
Titre du représentant de l'établissement (Madame/Monsieur la(e) Président(e), le Maire, l'Agent Comptable....)	Madame la Maire
Adresse	Place Ange Estève 13480 Cabriès
N° SIRET	21130019900018

CARACTÉRISTIQUES – FONCTIONNEMENT DU COMPTE A TERME

Le compte à terme ne peut pas faire l'objet d'un retrait partiel, seul le retrait total anticipé est autorisé.

Si les fonds déposés sont retirés avant l'expiration du terme convenu à l'ouverture du compte à terme, la somme débloquée sera rémunérée sur la base du taux de maturité immédiatement inférieure à la durée effective d'immobilisation, tel qu'il figure sur le barème en vigueur le jour de l'ouverture du compte à terme.

Les sommes retirées avant l'expiration d'une période mensuelle d'immobilisation ne seront pas rémunérées .

Date d'ouverture (date d'effet du placement)	13/03/2024
Montant du placement en euros (en chiffres et en lettres)	500.000,00 €
Durée du placement (en mois)	12 mois
Taux d'intérêt (en %)	3,42 % (taux applicable à compter du 4 mars 2024)
Taux actuariel (en %) (Pour information)	3,47 % (taux applicable à compter du 4 mars 2024)
Intérêts imposables	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON

Fait à

Cabriès-

Nom et signature du Comptable

le

12/03/2024

Signature du client



Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20240312-DEC_2024_028-DE
Date de télétransmission : 12/03/2024
Date de réception préfecture : 12/03/2024



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Demande n°3/4

DRFiP PACA & Bouches du Rhône

SGC DE BERRE-L'ETANG

CODIQUE _____

CODIQUE 013105

DEMANDE D'OUVERTURE D'UN COMPTE A TERME

TITULAIRE DU COMPTE A TERME

Nom de l'établissement public / de la collectivité	MAIRIE DE CABRIES
Titre du représentant de l'établissement (Madame/Monsieur la(e) Président(e), le Maire, l'Agent Comptable....)	Madame la Maire
Adresse	Place Ange Estève 13480 Cabriès
N° SIRET	21130019900018

CARACTÉRISTIQUES – FONCTIONNEMENT DU COMPTE A TERME

Le compte à terme ne peut pas faire l'objet d'un retrait partiel, seul le retrait total anticipé est autorisé.
Si les fonds déposés sont retirés avant l'expiration du terme convenu à l'ouverture du compte à terme, la somme débloquée sera rémunérée sur la base du taux de maturité immédiatement inférieure à la durée effective d'immobilisation, tel qu'il figure sur le barème en vigueur le jour de l'ouverture du compte à terme.

Les sommes retirées avant l'expiration d'une période mensuelle d'immobilisation ne seront pas rémunérées .

Date d'ouverture (date d'effet du placement)	13/03/2024
Montant du placement en euros (en chiffres et en lettres)	500.000,00 €
Durée du placement (en mois)	12 mois
Taux d'intérêt (en %)	3,42 % (taux applicable à compter du 4 mars 2024)
Taux actuariel (en %) (Pour information)	3,47 % (taux applicable à compter du 4 mars 2024)
Intérêts imposables	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON

Fait à *la Cabrie*

Nom et signature du Comptable

le *12/03/2024*

Signature du client



Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20240312-DEC_2024_028-DE
Date de télétransmission : 12/03/2024
Date de réception préfecture : 12/03/2024